Fiche technique – Affectation du résultat (CF)

1. Onglet AFFECT\_RES\_1 : affectation du résultat N-1 au cours de l’année N (année du CF)

L’objectif de l’onglet « Affect\_Res\_1 » est de renseigner le tableau réglementaire D1.

Pour chaque budget, les résultats comptables N-1 sont préalimentés dans la colonne (A) à partir des données du CF N-1. Ces résultats peuvent être corrigés.

Les reports à nouveau (comptes 110x et comptes 119 x) sont alimentés par les données de la balance d’entrée N et peuvent être corrigés dans l’onglet « BILAN\_CLASSE\_1 ».

Le résultat à affecter N-1 est égal au calcul suivant :

Résultat d’exploitation N-1

+ solde créditeur du compte 110 au 31/12/N-1 (*colonne balance d’entrée crédit en N*)

- solde débiteur du compte 119 au 31/12/N-1 (*colonne balance d’entrée débit en N*).

**Ex : Pour le CF 2024 :** un établissement présente un résultat comptable de +1.000€ sur son budget H en 2023.

En 2024, sa balance d’entrée présente un compte « 119 - RAN déficitaire » débiteur de 125 euros.

**Illustration onglet « BILAN\_CLASSE\_1 » :** l’import de la balance permet la reprise des données

Une image contenant texte, capture d’écran, nombre, Police

Description générée automatiquement

**Dans l’onglet AFFECT\_RES\_1 :** la colonne résultat comptable (A) est préalimentée mais peut être corrigée. Les reports à nouveau sont repris. A noter que le report à nouveau déficitaire doit être précédé d’un signe « – ».

Le résultat à affecter pour l’année 2023 est donc bien de : 1000 + 0 – 125 = **875**

Une image contenant texte, capture d’écran, nombre, ligne

Description générée automatiquement

Ce montant « résultat à affecter » doit ensuite être réparti dans les colonnes de droite :

Un contrôle rapide à droite du tableau, permet de vous assurer que la totalité du résultat à affecter a bien été répartie.

Une image contenant texte, capture d’écran, logiciel, affichage

Description générée automatiquement

* **Contrôle dans le cadre de données brutes relatif aux budgets B (USLD) et E (EHPAD) :**

Un contrôle vérifie la répartition du résultat comptable global sur les trois sections tarifaires. Les résultats comptables des trois sections tarifaires E\_HEB, E\_DEP et E\_SOI sont additionnés et comparés au résultat global N-1 calculé dans l’onglet CRA E à partir des données de la colonne REALISATION N-1

Exemple : résultat comptable du CRA E N-1 (onglet CTRL) = 1412 euros

Dans la balance d’entrée 2024, les reports à nouveau saisis sont :

c/ 11**0**41 RAN section hébergement excédentaire = 100 euros

c/ 11**0**42 RAN section dépendance excédentaire = 15 euros

c/ 11**9**43 RAN section soin déficitaire = 27 euros

Une image contenant texte, capture d’écran, Parallèle, nombre

Description générée automatiquement

Le contrôle, ci-dessous entouré en vert, vérifie que la somme des résultats comptables des sections tarifaires est égale au résultat global de la colonne réalisation N-1 dans l’onglet CRA\_E. Le montant du RAN déficitaire comporte un signe négatif.

Une image contenant texte, capture d’écran, nombre, ligne

Description générée automatiquement

* **Comment renseigner le résultat à affecter N-1 en N ?**

Le résultat à affecter N-1 est à répartir dans les cellules de droite de l’onglet. Un contrôle en dernière colonne vérifie l’affectation exhaustive de ce résultat.

Par exemple :

Résultat Budget H : 875 euros à affecter en report à nouveau excédentaire.

Résultat EHPAD (E) :

Hébergement : 1100 euros à affecter dont 900 en réserve de compensation et 200 en RAN excédentaire.

Dépendance : 415 euros à affecter, dont 415 en RAN excédentaire.

Soins : -15 euros à affecter, dont -15 en RAN déficitaire.

Si les montants ne sont pas correctement ventilés 🡺 le contrôle à droite affiche un **KO**.

Une image contenant texte, capture d’écran, ligne, nombre

Description générée automatiquement

Les montants sur les colonnes des comptes 110 et compte 119 correspondent aux soldes des comptes des RAN au 31/12/N.

1. Onglet AFFECT\_RES\_2 : affectation du résultat N au cours de l’année N+1

Ce deuxième onglet permet d’alimenter les tableaux réglementaires **D3** et **D5**. Les résultats comptables pour l’année N sont issus des onglets CRP H et CRA.

**Ex :** Le résultat comptable 2024 pour le budget H est de 15.000 euros auquel on ajoute le RAN au 31/12/2024 (alimenté par le solde de la balance, onglet « bilan\_classe\_1) afin d’obtenir le résultat à affecter.

Résultat à affecter 2024 = 15.000 + 875 = 15 875 euros.

Les **résultats comptables par sections tarifaires** sont à renseigner par l’établissement (la donnée n’est pas disponible en cas de saisie au global du budget E).

Le **contrôle** permet de vérifier que la somme de ces résultats est égale au résultat global de l’onglet CRA E.

Une image contenant texte, capture d’écran, nombre, Parallèle

Description générée automatiquement

Ces résultats sont ensuite à affecter dans la partie droite du tableau :

Ex : En RAN excédentaire pour les sections hébergement et dépendance, et en report déficitaire (avec un signe -) pour la section soins. **Le contrôle en fin de ligne** permet de s’assurer que l’affectation est « OK ».

Une image contenant texte, capture d’écran, ligne, Parallèle

Description générée automatiquement

L’équipe Campagnes Financières de l’ATIH est disponible pour toute question complémentaire, à l’adresse :

[atih-finance-etab@atih.sante.fr](mailto:atih-finance-etab@atih.sante.fr)